

Estacade : le Département dans le viseur de la maire

Le Croisic — Lors de la cérémonie des vœux, lundi, la maire a vivement critiqué le Département dans sa gestion de l'estacade. Parmi les autres sujets abordés, il y a eu la question des médecins.

Lundi, Michèle Quellard, maire, a présenté ses vœux à la population. Au cours de la cérémonie elle a mis les points sur les i concernant les travaux de la place et du quartier Dinan, ne pouvant « laisser prospérer des informations dignes de brèves de comptoir ». Elle a annoncé que « le nombre de place de stationnement restera à 72 », chiffre qui englobe la place et au creux du Mont Esprit.

« Oui, il faudra marcher une centaine de mètres pour se garer. C'est notre choix. Et pour que ces emplacements ne soient pas occupés toute la journée par un même véhicule, nous sommes en train de réfléchir sur les moyens réglementaires assurant la rotation des voitures. »

Concernant la question des médecins, Michèle Quellard a rappelé avoir « entendu tout et n'importe quoi. Je me suis exprimée par voie de presse, entourée des élus de la commission municipale concernée. J'ai diffusé notre position dans le magazine municipal. Je n'y reviendrai pas ».

Aujourd'hui, les médecins généralistes libéraux qui vont exercer en 2025 à la maison médicale sont au nombre de trois : Caroline Vanhamme, Charlotte Mathivat et Johan Daouze (qui recevra ses premiers patients à partir du 3 mars), avec l'objectif de faire venir un quatrième généraliste.

Michèle Quellard a aussi évoqué « la détermination et la pugnacité de Gérard Le Cam, président de la station SNSM du Croisic, grâce à qui Le Croisic a été doté du nouveau canot tout temps *Le Pierre-Bouguer* arrivé le 29 novembre dernier ».

La maire propose une rencontre

En 2010, le Département a mis fin de façon unilatérale aux concessions des activités de pêche et de plaisance détenues respectivement au Croisic par la chambre de commerce et la Ville. À La Turballe, les deux activités étaient sous régie municipale.

« Perdre la concession plaisance pour sauver l'activité de la criée du Croisic ne me posait pas question, a indiqué la maire. Cependant, le Département n'a pas respecté les règles et s'en est suivie une longue



Michèle Quellard, maire, propose une rencontre avec le syndicat mixte des ports « pour évoquer la sortie de la concession de l'estacade touristique ».

PHOTO : OUEST-FRANCE



L'estacade du Croisic est gérée par le Département. Mais son entretien a un coût.

PHOTO : OUEST-FRANCE

procédure devant les différentes instances de l'ordre administratif, procédure que nous avons gagnée. Dans le cadre du transfert du port de plaisance au Département, l'estacade a été remise aux bons soins de cette collectivité. Je dis aux bons soins car son état était correct, des travaux d'entretien ayant été réalisés par la Ville, autorité compétente à l'époque. Depuis la remise de cet ouvrage, aucune somme n'a été provisionnée et encore moins investie par le syndicat mixte des ports pour les travaux d'entretien, voire de gros entretien, de l'estacade. »

Michèle Quellard a poursuivi sans épargner le Département. « Ce n'est pas faute d'avoir évoqué le sujet en conseil portuaire et relancé régulièrement le syndicat mixte à ce sujet. Rien ne s'est passé ! Aujourd'hui, le syndicat mixte découvre la vocation touristique de l'ouvrage dont il a la gestion depuis quinze ans. Et bien sûr, Mme [Lydia] Meignen⁽¹⁾ affirme que le syndicat mixte des ports, bras armé du Département en matière portuaire, n'a pas les moyens financiers de faire les travaux et se retourne... vers la Ville ! Alors, je fais une proposition au syndicat mixte. Rencontrons-nous pour évoquer la sortie de concession de

l'estacade touristique, ainsi que de l'esplanade au pied du Mont Lénigo puisque vous dites être incapable de les entretenir. »

Concernant les autres projets 2025, ont été évoqués une exposition dénommée *Chapeau l'artiste*, la célébration du 80^e anniversaire de la libération de la ville, la volonté de mainte-

nir l'activité de la pêche dans les deux ports du Croisic et de La Turballe avec le maintien des deux criées, et le logement pour les jeunes actifs.

⁽¹⁾ Lydia Meignen préside le syndicat mixte des ports de la Loire-Atlantique depuis 2020.